

PROMEA

PV-PROMEA

**La caisse de pensions
aux prestations solides**





De l'intensité du soleil au tournesol, du champ labouré au blé en épis, de la cotisation mensuelle au patrimoine futur – le changement et la croissance déterminent le cycle de la vie. Les illustrations dans notre portrait reflètent notre tâche : soigner, entretenir et protéger durablement les semis de votre prévoyance personnelle, afin d'assurer que, le jour venu, une moisson fructifiante.

Caisse de pensions – performances et confiance

Maintenir la confiance signifie fournir des performances.

Une longue expérience, la perspicacité et des solutions

LPP adaptées aux besoins en sont les conditions.

PV-PROMEA – un partenaire fort pour votre avenir.

Concept directeur de PV-PROMEA :

Nous défendons les intérêts de nos membres, de nos assurés et de nos rentiers en matière de prévoyance professionnelle et fournissons, en tant qu'œuvre commune des employeurs et des salariés, une contribution importante à un partenariat social fonctionnel.

En tirer le meilleur – tel est l'objectif et l'obligation de toute entreprise si elle veut assurer qu'employeur aussi bien que salariés puissent envisager l'avenir avec confiance. Il ne suffit plus aujourd'hui de satisfaire aux seules dispositions minimales de la LPP – qui de nos jours se contente du strict minimum ? Le choix de la caisse de pensions devient dès lors le choix existentiel pour assurer l'avenir financier des collaborateurs et des employeurs.

Un partenaire performant

PV-PROMEA a été fondée en 1955 sur l'initiative des parties contractantes de la Convention collective nationale de travail – des organisations d'employeurs et de salariés – en tant qu'assurance paritaire complémentaire; par la suite, PV-PROMEA a été progressivement adaptée aux besoins des assurés. Dès 1983, en vue de la mise en vigueur du 2^e pilier, les membres ainsi que les assurés se voyaient offrir une possibilité confortable d'assurer la prévoyance professionnelle. Une autre étape décisive a été atteinte en 1988 avec l'introduction du libre passage intégral – sept ans avant que la loi ne le rende obligatoire. Un avantage supplémentaire était offert aux assurés en 1996 avec l'introduction de la rente de partenaire indépendante du sexe. Si PV-PROMEA a pu se développer pour devenir un partenaire performant en matière de prévoyance professionnelle, elle le doit principalement à la collaboration confiante avec les organisations fondatrices :

- Union suisse du métal USM
- Syndicat unia
- Syna – le syndicat

Cinq raisons qui justifient la coopération avec PV-PROMEA

Les prestations de PV-PROMEA : des concepts de cotisations simples et axés sur les besoins, des investissements à long terme misant sur la sécurité et des rendements attractifs en faveur des assurés à des conditions de paiement avantageuses.

PV-PROMEA :
notre attitude est...
...partenariale, surtout face
aux PME :

Nous conseillons surtout des entreprises petites et moyennes (PME) de manière complète et pragmatique. En coopération avec les assurances sociales PROMEA, nous proposons nos services et notre soutien pour tout ce qui a trait à l'assurance sociale.

Solutions LPP axées sur les besoins

Les solutions de prévoyance s'adaptent aux besoins des entreprises et des assurés concernés.

Concept de cotisations intéressant

Cotisations moyennes par groupe d'âge, faciles à gérer.

Investissements fiables

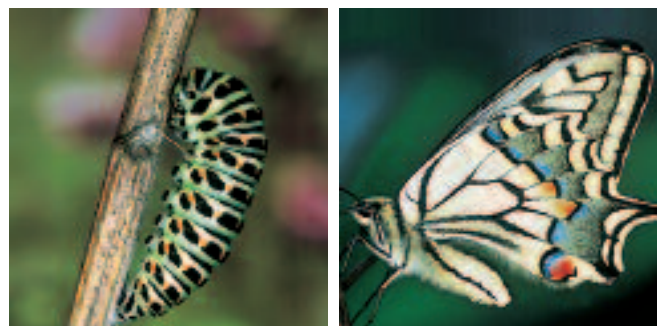
Des spécialistes se chargent du placement sûr et rentable des cotisations. Les placements à risque sont largement exclus. En plus des contrôles exigés par la loi, les placements sont surveillés par un organe de contrôle librement choisi.

L'engagement porte des fruits

Les rendements des montants investis reviennent intégralement aux assurés. Il n'y a pas de financements croisés des charges administratives, du renchérissement, etc..

Conditions de décompte favorables

Le décompte n'intervient qu'à la fin de la période de cotisation, le versement intervient donc à terme échu. Les intérêts dus sur les cotisations ne sont pas facturés.



Solutions LPP axées sur les besoins

PV-PROMEA fait régner la transparence dans la prévoyance professionnelle et élimine ainsi les obstacles à l'adhésion.

**PV-PROMEA: nous sommes...
...axés sur la création de
valeurs dans tous les aspects
de nos activités:**

Avec les cotisations, nous constituons des patrimoines et des sécurités et, en tant qu'investisseur, nous efforçons de faire couler des fonds dans les branches de nos entreprises membres, ceci afin de renforcer la place de travail suisse et d'y créer et d'y maintenir des emplois.

Chaque entreprise a ses propres conceptions et ses propres besoins quand il s'agit d'assurer la prévoyance de ses collaborateurs. Un plan de prévoyance professionnelle doit donc répondre à ces besoins et idées.

La prévoyance professionnelle de la PV-PROMEA tient de ce fait compte des points suivants:

- Orientation en fonction de la prévoyance vieillesse et du risque (invalidité, etc.)
- Adaptation aux possibilités de l'exploitation
- Poursuite sans problème des solutions de prévoyance existantes
- Cotisations à prix nets, c'est-à-dire que la compensation du renchérissement, le fonds de sécurité et les charges administratives sont financés par le compte d'exploitation de PV-PROMEA.

Concept de cotisations intéressant

PV-PROMEA élimine les barrières ! Pas de coûts supplémentaires pour les assurés lors d'une nouvelle adhésion.

**PV-PROMEA : nous sommes ...
...paritaires depuis notre
fondation :**

Nous ne sommes pas neutres, mais engagés des deux côtés : tant les employeurs que les salariés sont représentés en notre sein de manière équilibrée par des associations fortes.

La question qui se pose est la même que lors du placement de l'épargne :
quelles sont les possibilités d'investir les montants judicieusement ?
Il s'agit évidemment de conserver la vue d'ensemble, de comprendre
quels avantages découlent de la procédure choisie.

PV-PROMEA conçoit la prévoyance professionnelle de la manière suivante :

- Taux de cotisation stable par groupe d'âge à partir de 18 ans
- Pas de primes ou coûts de rachat
- Pas de système de répartition avec des cotisations de jeunes collaborateurs utilisées en faveur des assurés plus âgés.
- Déroulement simple et efficace



Investissements fiables

La confiance signifie pour PV-PROMEA : il est en tout temps possible de verser aux assurés la totalité de leurs cotisations.

**PV-PROMEA : nous sommes ...
...indépendants d'intérêts
étrangers ou tiers :**

Nous défendons et soutenons les intérêts et les objectifs des associations fondatrices dans le domaine des assurances sociales ; en tant que caisse de pensions, nous nous engageons exclusivement pour la défense des intérêts de nos membres, assurés et rentiers.

«Qui ose beaucoup gagne beaucoup.» Mais il peut aussi beaucoup perdre. Tel ne saurait donc en aucun cas être le principe directeur d'une caisse de pensions.

La stratégie de placement de PV-PROMEA repose dès lors sur trois piliers : sécurité, rentabilité et liquidité.

- Il est en tout temps possible de verser la totalité des cotisations encaissées, le taux de couverture étant de 100 % au moins.
- Les placements sont équilibrés entre les investissements à court, moyen et long terme.
- Les rendements des placements sont avantageux à long terme.
- Les placements sont effectués exclusivement par des spécialistes, conformément aux principes et directives du Conseil de fondation de PV-PROMEA.
- En plus des contrôles imposés par la loi, la sécurité et la rentabilité des stratégies de placement et des placements sont contrôlées quotidiennement par un organe de contrôle indépendant.

L'engagement porte des fruits

**PV-PROMEA mise sur la continuité et la croissance
à long terme et non sur les gains rapides.**

**PV-PROMEA : nous sommes ...
...actifs dans notre gestion
d'entreprise :**

Nous ne voulons pas (seulement)
réagir face à l'évolution de notre
environnement, nous entendons
surtout façonner activement l'avenir
de la prévoyance professionnelle
dans le sens et pour le bien de nos
membres, assurés et rentiers.

Celui qui sème entend aussi récolter. L'étendue de la récolte dépend dans
une large mesure de la mise et de la perspicacité. Le meilleur rendement
est assuré par la croissance à long terme et non par les gains rapides.

Comment PV-PROMEA procède-t-elle pour faire fructifier les avoirs
de vieillesse ?

- Les cotisations sont investies intégralement. Sans déduction pour
charges administratives, frais de placement, etc..
- Placements de première qualité offrant des rendements avantageux.
- Placements effectués par des spécialistes financiers.
- Le rendement des placements revient intégralement à l'assuré
concerné ou, le cas échéant, à l'entreprise.



Conditions de décompte favorables

Travailler avec PV-PROMEA vous fait économiser de l'argent et gagner du temps.

**PV-PROMEA: nous sommes ...
...innovateurs dans la
sauvegarde et le renforcement
de nos prestations:**

Nous ne considérons pas les exigences légales minimales et les conditions cadres comme des limites, mais comme des cadres et des directives au sein desquelles il s'agit de trouver des solutions optimales ou d'optimiser les solutions existantes.

Le temps étant de l'argent, le temps consacré au décompte des cotisations doit être limité au maximum. Par ailleurs, la procédure choisie ne doit pas faire perdre d'intérêts.

PV-PROMEA offre de nombreux avantages lors des décomptes:

- Tout sur le même décompte: toutes les cotisations des assurances sociales du 1^{er} pilier – AVS, AI, APG –, de l'assurance-chômage, les allocations familiales et les cotisations d'assurance maladie, de même que les cotisations pour la prévoyance professionnelle peuvent être payées avec une seule et même facture.
- Les cotisations sont payables à terme échu, c'est-à-dire que les cotisations dues ne doivent être payées qu'à la fin de la période de cotisation.
- Les versements à terme échu n'entraînent aucun coût. Les comptes de cotisation des entreprises ne se voient pas débiter d'intérêts.
- Toutes les formes de paiement connues sont acceptables pour le versement des montants dus.

D'ailleurs: PV-PROMEA peut vous renseigner en tout temps sur les cotisations versées et les avoirs, même si cela remonte à des décennies.

...et en plus les points favorables suivants :

**PV-PROMEA : nous sommes ...
... efficaces et notre
organisation est légère :**

Nous limitons sciemment les structures administratives. Nos collaborateurs et collaboratrices sont de précieux prestataires de services ; grâce à la formation permanente et aux moyens de travail les plus avancés, nos charges administratives sont minimales.

Couverture complémentaire en cas d'accident

Sans cotisations supplémentaires, PV-PROMEA complète les assurances accidents défailtantes ou insuffisantes (LAA ou LAMal) à concurrence de l'obligation de prestations maximale.

Rente pour conjoint sans supplément

Chez PV-PROMEA, la rente pour conjoint est comprise, sans supplément de primes.

Rente de partenaires indépendante du sexe

Toute personne qui a entretenu un ménage commun avec un assuré PV-PROMEA pendant cinq ans ou plus est mise sur le même plan, en cas de décès de l'assuré, que les personnes mariées, indépendamment de l'état civil et du sexe.

Versement indépendant du capital en cas de décès

Le capital assuré en cas de décès est versé, même si une rente de survivants est servie.



PV-PROMEA: nous sommes...

...productifs à tous les niveaux:

Nous œuvrons à traiter les demandes et formalités avec efficacité et rapidité, de même que nous visons le rendement optimal de nos placements dans le cadre de la sécurité maximale possible.

Compensation du renchérissement et participation au rendement pour les rentes

Dans la mesure du possible, les rentes sont adaptées périodiquement au renchérissement en fonction de la situation économique. Cette prestation est financée par la Fondation. Les employeurs, les assurés actifs et les rentiers ne doivent pas verser de contributions à cet effet. De plus, chaque rentier profite du rendement de son capital de couverture individuel.

Remboursement de capitaux de couverture non utilisés de rentes en cours

Le capital en cas de décès correspond aux avoirs de vieillesse accumulés le jour du décès moins le capital de couverture actuariel de prétentions éventuelles de rentes (rente de conjoint, rentes d'orphelins). Ce capital est versé aux bénéficiaires pour autant que le décès ne déclenche pas d'autre rente réglementaire ou légale.

Possibilité d'un rachat facultatif

Les personnes assurées ont la possibilité de procéder à des versements complémentaires afin d'atteindre les prestations réglementaires maximales. Les montants de rachat portent des intérêts et servent à augmenter les prestations de vieillesse et de décès. En cas de décès, ces montants sont versés en tant que capital décès supplémentaire, en plus d'une éventuelle rente de survivant. Ces montants de rachat sont en règle générale déductibles fiscalement sur le plan fédéral, cantonal et communal.

**PV-PROMEA : nous ...
... informons nos membres,
assurés et rentiers :**

Non seulement nous assurons la transparence, nous la rappelons toujours à nouveau avec des rapports, des brochures et des séminaires d'information. Ce faisant, nous encourageons une compréhension complète de l'ensemble des assurances sociales.

Réserves de cotisations des employeurs fiscalement intéressantes

Chacune des entreprises affiliées à PV-PROMEA a la possibilité de verser des réserves de cotisations de l'employeur correspondant au maximum aux cotisations des cinq prochaines années. Ces provisions sont en règle générale fiscalement déductibles, mais doivent être impérativement utilisées pour la prévoyance.

Versement avantageux des cotisations

Les cotisations de PV-PROMEA sont facturées pour la fin du mois ou du trimestre. Contrairement à d'autres institutions de prévoyance, il n'est pas nécessaire de verser l'intégralité de la prime dès le début de l'année, et PV-PROMEA ne facture pas non plus d'intérêts débiteurs pour le versement à terme échu.

Pas de frais spéciaux LPP

La totalité des frais spéciaux LPP – fonds de sécurité et compensation du renchérissement – est assumée par PV-PROMEA.

Pas de supplément de risque spécifique aux branches.

Le supplément de risque ne dépend d'aucune manière de la branche ou des sinistres enregistrés par une entreprise.



PV-PROMEA : nous ...

... communiquons activement sur tous les fronts :

Nous entretenons de bons partenariats et pratiquons les échanges d'expérience avec les meilleurs de la branche et sommes en contact étroit avec les organisations faitières, les autorités, les organismes publics et les milieux politiques.

Protection spéciale pour les apprentis

Si un apprenti reste chez son maître d'apprentissage après la fin de sa formation et s'il est victime d'un sinistre reconnu par la LPP et le règlement de PV-PROMEA, dont la cause remonte à la période d'apprentissage, PV-PROMEA en assume les frais sans restrictions.

Retraite anticipée

PV-PROMEA prévoit la possibilité d'une retraite anticipée à partir de 58 ans, tant pour les hommes que pour les femmes.

Choix entre rente, versement du capital et forme mixte

Les assurés peuvent se voir verser leurs prestations de vieillesse sous forme de rente mensuelle, de versement unique ou de forme mixte rente/capital.

Conseils détaillés

En coopération avec PROMRISK, PV-PROMEA propose à ses membres et à ses assurés des conseils détaillés et gratuits en matière d'assurance.

Nous nous faisons un plaisir de répondre à vos questions.

Nous sommes à l'entière disposition de nos clients et intéressés pour les conseiller et les soutenir dans tout ce qui concerne la prévoyance professionnelle. Par téléphone, courrier, télécopie ou en tête-à-tête.



Theo Koch, direction
Assurances sociales
PROMEA



Mario Gmür
Responsable PV-PROMEA

La coopération offre des avantages

Institutions :

- Office fédéral des assurances sociales, Autorité de tutelle
- allvisa, expert en caisses de pensions
- BDO Visura, Organe de révision selon LPP
- William Blair, Capital Partners, Chicago
- Complementa Investment Controlling SA
- Swiss Life, Réassurance
- UBS SA
- PROMRISK SA, Gestion des assurances et des risques
- Credit Suisse
- Bank Leu SA
- Bank Sarasin & Cie SA
- Bank Vontobel
- Lombard Odier Darier Hentsch & Cie
- Swiss Life Asset Management
- Jefferies Asset Management SA
- Aargauische Kantonalbank
- Fisch Asset Management



Organisations fondatrices de PV-PROMEA :

Union Suisse du Métal USM

Syndicat unia

Syna – le syndicat

PV-PROMEA

Ifangstrasse 8

Case postale

8952 Schlieren

Tél. : 044 738 53 53

Fax : 044 738 54 64

E-Mail : info@promea.ch

Internet : www.promea.ch

